



Compte rendu de la 7^{ème} réunion du Sous-comité permanent **LEADER/DLAL**

Bruxelles, le 4 février 2020



Session de la matinée

Introduction

9.30 – 9.45

Accueil et
introduction

Neda Skakelja, DG
AGRI

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte.

Mme Skakelja souhaite la bienvenue aux participants de la 7^e réunion du Sous-comité permanent LEADER/DLAL (développement local porté par les acteurs locaux). Elle leur rappelle les nombreux nouveaux développements intervenus depuis la dernière réunion du sous-comité, évoquant le pacte vert pour l'Europe, la stratégie « De la ferme à la table » (Farm-to-Fork, F2F) et la « Vision à long terme pour les zones rurales » de l'UE.

D'importantes avancées ont été réalisées en ce qui concerne la mise en œuvre de la Mesure 19, comme en témoigne notamment le doublement de l'utilisation des fonds (de 14 % à 28 % en un an). D'autres progrès sont cependant à attendre puisqu'il faut un certain temps pour que les projets LEADER se développent et débouchent sur des résultats sur le terrain. Mme Skakelja souligne à ce propos que la mise en œuvre de LEADER se poursuit – avec des résultats à la clé – dans le cadre des règles actuelles. La réunion du sous-comité offre l'occasion de se pencher sur les expériences passées et actuelles en ce qui concerne la mise en œuvre de LEADER, et d'examiner les perspectives futures dans ce domaine.

L'équipe du Point de contact du REDR présente ensuite [l'ordre du jour de la réunion](#) et propose un exercice destiné à « briser la glace ».

9.45-10.30

[Cadre législatif de la PAC post-2020 - propositions en lien avec LEADER](#)

Guido Castellano,
Karolina Jasińska-
Mühleck, DG AGRI

Guido Castellano et Karolina Jasińska-Mühleck (DG AGRI) dressent l'état des lieux des propositions législatives pour la PAC et LEADER post-2020, en mettant en avant leurs principales implications pour les États membres (EM).

M. Castellano fait remarquer que des avancées considérables sont en cours de réalisation, avec l'introduction d'une série de changements visant à répondre aux préoccupations de certains États membres, notamment en ce qui concerne la « renationalisation » et le renforcement des objectifs environnementaux. L'examen des performances et les dépenses autorisées doivent toutefois encore faire l'objet d'un accord. En vertu des règlements transitoires, les États membres peuvent décider de prolonger les PDR en cours d'un an, en utilisant la dotation 2021 du nouveau cadre financier pluriannuel. En outre, plusieurs dispositions prévoient des mesures en vue de faciliter la transition vers les plans pour la PAC.

Q&R

Mme Jasińska-Mühleck confirme que le soutien au titre de LEADER peut se poursuivre jusqu'à la fin de l'actuelle période de mise en œuvre des PDR (les PDR non prolongés jusqu'à la fin 2023 et ceux prolongés jusqu'à la fin 2024). Conformément aux nouvelles règles du règlement « portant dispositions communes », le FEADER peut être utilisé au titre des PDR – prolongés ou non – pour préparer et sélectionner des stratégies de développement local (SDL) plurifonds. Un soutien préparatoire à l'élaboration des SDL sera disponible ; ce soutien ne sera pas lié à des indicateurs de résultats. Mme Jasińska-Mühleck clarifie également les règles d'utilisation de l'option « Fonds chef de file » dans le cadre des stratégies plurifonds.

Les participants soulèvent plusieurs points et questions auxquels Mme Jasińska-Mühleck et M. Castellano répondent. Il est précisé qu'un soutien préparatoire sera disponible, que les PDR soient prolongés ou non. Le calcul du montant unitaire pour LEADER sera basé sur l'indicateur de réalisation « nombre de stratégies de développement local » ; le montant unitaire pourra alors être la valeur moyenne par SDL.

Pour ce qui est de l'option « Fonds chef de file », les règles du fonds choisi seront applicables à tous les fonds relevant de la stratégie. Les paiements restent dans le fonds « contribuant », sauf s'ils sont officiellement affectés au Fonds chef de file (la délégation de paiements au titre du FEADER n'est pas possible). Le champ d'intervention du fonds (par exemple le FEDER) et les règles d'éligibilité applicables doivent être maintenus même dans un scénario où le FEADER serait le Fonds chef de file. Certaines Autorités de gestion formulent des préoccupations quant au fait que la nouvelle disposition relative à l'option « Fonds chef de file » puisse augmenter le degré de complexité et nécessiter ainsi de nouvelles capacités. Mme Jasińska-Mühleck admet que les tâches supplémentaires, relevant des autres fonds, assurées par les autorités en charge du Fonds chef de file pourraient effectivement nécessiter des ressources supplémentaires. Cela pourrait notamment être le cas en vue de mettre en place des solutions informatiques appropriées pour la collecte de données spécifiques au Fonds et contrôler tous les fonds couverts par le Fonds chef de file. La vérification des conditions d'éligibilité de chaque fonds ne devrait en revanche pas entraîner une surcharge de travail particulière, surtout si les critères à respecter sont clairement définis pour chaque fonds (par exemple par le biais d'une liste de vérification). Il convient de clarifier davantage la façon dont le cofinancement sera organisé dans le cadre de l'option « Fonds chef de file » afin que des fonds publics et privés puissent être mis à contribution. [Depuis lors, il a été précisé que le taux de cofinancement de l'UE restera spécifique au fonds étant donné que ce taux dépend strictement des paiements].

Il est confirmé que dans le cadre du réexamen annuel, les Autorités de gestion devront uniquement communiquer sur les indicateurs de résultats communs, ce qui signifie que les règles de l'UE n'imposeront pas une charge de travail supplémentaire pour les GAL. La liste restreinte d'indicateurs pertinents pour LEADER sera définie dans chaque plan stratégique pour la PAC. Ceux-ci pourraient se limiter à un petit nombre d'indicateurs particulièrement pertinents qui reflètent les principaux aspects du développement durable auquel LEADER contribue.

Aperçu des activités de soutien LEADER du Point de contact du REDR et enseignements acquis

10.30 – 11.15
[Activités de soutien LEADER et enseignements acquis](#)
Peter Toth,
Point de contact
du REDR

Le Point de contact présente un aperçu de ses activités dans le cadre du soutien au titre de LEADER et des enseignements acquis tout au long de l'année, et notamment un résumé de ses activités en lien avec la CTN, ses sources d'information et un aperçu de ses activités et événements à venir. Un enseignement clé du travail en cours avec les parties prenantes LEADER est que les systèmes nationaux de mise en œuvre ont un impact majeur sur les activités LEADER/GAL. Un renforcement de la coopération et de la coordination tout au long de la chaîne de mise en œuvre de LEADER sera nécessaire pour garantir son

Q&R et
remarques des
participants

bon fonctionnement et son efficacité dans le cadre des plans stratégiques pour la PAC. L'importance d'associer les GAL à la conception et la mise en place d'un système de mise en œuvre de LEADER est également mise en avant. Enfin, le Point de contact du REDR encourage les participants à consulter les ressources et les informations LEADER mises à leur disposition sur son [site web](#).

Les participants reconnaissent la très grande utilité du travail du Point de contact du REDR, qui permet en particulier le partage d'informations, le travail en réseau avec des collègues d'autres États membres, l'accès à un large éventail de points de vue et l'intégration au sein d'un plus grand groupe. Cette coopération a été en particulier un plus pour le travail sur les options de coûts simplifiés et les participants expriment par conséquent leur espoir que ce type de travail puisse se poursuivre pendant la période de transition et au-delà. Un aspect clé pour l'avenir sera de se concentrer sur les résultats.

Des participants demandent de mettre la question de l'approche plurifonds à l'ordre du jour du séminaire LEADER prévu le 10 mars 2020. Ce point pourrait permettre l'échange de bonnes pratiques afin d'alimenter le débat sur les intentions de la Commission européenne en ce qui concerne l'option du « Fonds chef de file ».

Aperçu des réalisations actuelles de LEADER et de leur intégration dans la planification pour la prochaine période – Points de vue de divers États membres de l'UE

11.45 – 13.00
Présentations des
États membres

Des représentants des Autorités de gestion et des réseaux ruraux nationaux, d'Autriche, de Finlande, de Slovénie, d'Espagne, de Pologne et d'Allemagne, donnent un aperçu des réalisations actuelles de LEADER et de la façon dont elles pourraient être intégrées dans la planification pour la prochaine période de programmation. Les présentations abordent également les changements prévus pour LEADER au titre des futurs plans stratégiques pour la PAC.

[Réalizations et planification pour l'avenir en Autriche](#) Christa Rockenbauer-Peirl (Autriche, AG)

En **Autriche**, un facteur clé de succès est la qualité de la communication tout au long de la chaîne de mise en œuvre de LEADER par le biais du Forum LEADER ; cette approche ascendante sera renforcée à l'avenir. Le pourcentage de femmes dans les conseils des GAL sera fixé à au moins 40 % ; des évaluations ont en effet montré que la diversité au sein des conseils des GAL favorise et facilite l'innovation sociale ; la représentation des femmes sera donc maintenue et renforcée. L'Autriche entend également renforcer la priorité stratégique donnée aux critères de sélection des SDL. Enfin, l'approche thématique efficace de LEADER sera élargie aux thèmes du climat, de l'énergie et du développement durable.

[Réalizations et planification pour l'avenir en Finlande](#) Laura Janis, Juha-Matti Markkola (Finlande, AG et RRN)

En **Finlande**, LEADER continuera à couvrir la totalité du territoire et les GAL deviendront de véritables « plateformes » de développement pour tous les aspects de la vie rurale. L'évaluation de la méthode LEADER au cours de la période actuelle a en effet démontré l'importance de ces deux aspects. La diminution possible du financement et ses répercussions sur le maintien de la couverture de l'ensemble du pays pourrait cependant poser problème à l'avenir. La Finlande entend améliorer et renforcer davantage le travail en réseau en s'appuyant sur une analyse dynamique continue du réseau. Un exercice de comparaison entre la méthode polonaise du taux fixe et des montants

[Réalisations et planification pour l'avenir en Slovénie](#) Marjeta Jeric (Slovénie, AG)

forfaitaires pour les frais de fonctionnement et la méthode des projets-cadres utilisée en Autriche est en cours. Deux cycles de soumission de candidatures GAL sont prévus, le deuxième devant se terminer en 2021.

En **Slovénie**, LEADER a été mis en œuvre selon une approche plurifonds que le pays entend poursuivre. La communication et la coordination des travaux concernant l'avenir de LEADER se font essentiellement par le biais du Comité de coordination LEADER. La Slovénie prévoit d'utiliser les quatre Fonds ESI dans le cadre d'une approche DLAL totalement intégrée, avec une simplification des procédures ; des discussions sont en cours afin de sélectionner lequel de ces fonds sera le Fonds chef de file. Les GAL devraient continuer à couvrir la totalité du territoire. Parmi les plans pour l'avenir, citons le développement d'approches nouvelles et simplifiées pour modifier et actualiser la SDL, le recours accru aux options de coûts simplifiés et la simplification des procédures de coopération.

[Réalisations et planification pour l'avenir en Espagne](#) Cristina Simón Palacios (Espagne, RRN)

En **Espagne**, le RRN a soutenu la conception et la réalisation d'une enquête afin de documenter le processus de consultation sur la prochaine génération de projets LEADER. L'enquête a été complétée par l'organisation de groupes de réflexion pour les GAL et les Autorités de gestion. Un sous-groupe LEADER a été créé en 2019 à la demande des GAL et des réseaux de GAL espagnols. Leur rapport a été pris en compte dans l'évaluation des besoins et le processus de préparation pour une analyse SWOT. Ce rapport a mis en avant une série d'enjeux, comme les difficultés que pose l'approche plurifonds, l'exode rural, la prolongation de la période de transition pour les GAL, la nécessité de clarifier leur statut juridique au niveau national et enfin, le risque d'augmentation de la complexité des procédures.

[Réalisations et planification pour l'avenir en Pologne.](#) Joanna Gierulska (Pologne, AG)

En **Pologne**, l'éventail des thèmes de la SDL, au titre du plan stratégique pour la PAC, sera aussi large que possible ; ces thèmes seront proposés par les GAL. La création d'emplois restera un thème majeur, mais de nouveaux thèmes, tels que le changement climatique et les énergies renouvelables sont mis davantage en avant. La priorité ira avant tout à l'animation (un budget distinct pour les activités d'animation étant d'ailleurs envisagé) et à l'allègement de la charge administrative. L'approche plurifonds ne sera utilisée que si l'option « Fonds chef de file » proposée par le nouveau règlement est réalisable. Des règles et des échéances communes pour la sélection des SDL seront mises en place pour tous les fonds. La SDL deviendra un document plus succinct et plus simple à comprendre pour les habitants du territoire.

[Réalisations et planification pour l'avenir en Allemagne](#) Andreas Griess (Allemagne-Saxe, AG)

En **Allemagne**, le futur plan stratégique pour la PAC nécessite de passer de 13 programmes régionaux (liés aux Länder) à un plan unique pour 2021-2027. Le processus de conception en cours vise à conserver les meilleurs éléments des programmes existants pour les intégrer dans le nouveau plan stratégique, tout en tenant compte des spécificités régionales. Les options de coûts simplifiés comptent parmi les thèmes et les approches stratégiques qui seront encore améliorées. Une autre ambition est d'établir un lien de causalité fort entre les résultats de l'analyse SWOT et les objectifs et mesures de la SDL.

Les critères de sélection des projets mettront l'accent sur la qualité et tiendront compte de leur classement, mais l'on veillera aussi à ce qu'ils soient suffisamment flexibles pour prendre en compte des cas individuels.

Q&R

Les participants se réjouissent du nombre et de la qualité des exemples présentés par les États membres, y compris les simplifications proposées ; les homologues des autres pays sont invités à suivre ces exemples. L'utilisation limitée de l'approche plurifonds soulève des questions. La Finlande explique s'être malheureusement heurtée à un manque d'adhésion des collègues des autres fonds ; elle encourage cependant les GAL à recourir à l'ensemble des fonds nationaux et européens disponibles, et à inclure également les zones urbaines. La Pologne envisage d'utiliser davantage les options de coûts simplifiés au cours de la prochaine période, y compris pour les mesures d'investissement. L'on souligne également le fait que même si l'accent est mis sur la simplification, la communauté LEADER ne doit pas oublier l'importance de faire de LEADER un instrument « local » et de l'utiliser comme un laboratoire.

Session de l'après-midi

Atelier : Faire en sorte que LEADER porte ses fruits dans le cadre de performance prévu pour les plans stratégiques pour la PAC – facteurs clés de succès et consolidation des résultats à l'avenir

14.30-16.00

[Discussions en atelier](#)

Point de contact du REDR

Les participants se réunissent d'abord en groupes distincts de parties prenantes (GAL, réseaux ruraux nationaux, Autorités de gestion et Organismes payeurs) afin d'élaborer des recommandations pour l'avenir. Dès la première partie de la session terminée, des groupes mixtes de parties prenantes valident les résultats de ces réflexions, qui sont ensuite communiqués en plénière sous la forme de recommandations finales.

Recommandations des **Groupes d'action locale** :

- procéder à davantage de simplification ;
- coopérer avec une *seule* autorité de gestion (même dans un contexte plurifonds) ;
- renforcer la confiance dans le système de mise en œuvre ;
- se limiter au niveau minimum requis de contrôles indispensables à une mise en œuvre efficace de LEADER au cours de la prochaine période ;
- veiller à ce que des ressources suffisantes soient en place pour maintenir les structures locales et les liens avec les territoires et les acteurs locaux pendant la période de transition.

Recommandations des **réseaux ruraux nationaux** :

- considérer les GAL comme des « entrepreneurs sociaux » dont les processus d'innovation sociale peuvent être soutenus par les RRN, et collaborer avec ces groupes ;
- simplifier la mise en œuvre de LEADER, condition préalable clé à sa réussite ;
- insister sur la nécessité d'échanges fréquents, tant en ligne que par le biais de contacts.

Recommandations des **Autorités de gestion** :

- prévoir un budget « minimum » suffisant pour les GAL – au minimum proportionnel à la taille de leur territoire – pour assurer l'efficacité du travail de ces groupes ;

- prévoir un nombre minimum suffisant de personnel affecté à la gestion efficace du programme (dans cette optique, les GAL pourraient envisager de partager leurs ressources pour des tâches spécifiques) ;
- recueillir et partager les expériences des autres États membres sous la forme d'exemples de bonnes pratiques ;
- mettre l'accent sur la communication entre les GAL, les RRN et les AG tout au long de la mise en œuvre de LEADER ;
- associer d'emblée les vérificateurs aux comptes à la préparation de l'utilisation des OCS afin de s'assurer que toutes les exigences soient remplies.

Madame Skakelja remercie les participants pour leurs précieuses contributions et les appelle à formuler des messages clés à retenir de la réunion. Il est crucial de communiquer les messages efficacement – c'est-à-dire d'une manière précise, claire et ciblée.

Communiquer pour faire connaître les pratiques et les réalisations de LEADER

16.00-16.45

[Communiquer pour faire connaître les pratiques et les réalisations de LEADER](#)

David Lamb,
Elena Di Federico,
Point de contact
du REDR

La dernière session a pour thème la communication. Les participants sont invités à partager les messages à retenir de la journée. L'accent est mis sur les priorités et aspects suivants :

- le contenu des présentations s'est révélé utile ;
- une communication claire est essentielle ;
- une volonté de partage des connaissances acquises pendant l'événement avec un large éventail de parties prenantes dans leur État membre (EM) a été exprimée ; ainsi que
- la volonté d'associer des représentants d'autres directions générales aux événements LEADER qui peuvent les concerner ;
- la possibilité de varier le format des réunions, en organisant par exemple des webinaires, ainsi que des réunions dans d'autres États membres ;
- le REDR devrait utiliser différents canaux pour communiquer avec les parties prenantes - le courrier électronique étant privilégié par la plupart des participants ; et
- un participant a écrit : « Ce n'est pas facile de simplifier les choses, mais j'espère que nous y parviendrons ».

Mme Skakelja indique que la DG AGRI essaie, dans la mesure du possible, de travailler avec d'autres DG de la Commission européenne et reconnaît l'importance de ce type de collaboration. Elle encourage les participants à s'inscrire au prochain Séminaire LEADER du REDR, qui doit avoir lieu le 10 mars, ainsi qu'aux Rural Inspiration Awards 2020, invitant ici les parties prenantes à sélectionner des projets pertinents.

Session de clôture et prochaines étapes

16.45-17.00

Neda Skakelja,
DG AGRI

Mme Skakelja clôture l'événement en expliquant ce qu'elle retiendra de cette journée. Elle insiste sur le fait que les diverses présentations sur les expériences de mise en œuvre de LEADER dans les six États membres ont été très utiles pour partager les enseignements.

La nécessité d'une simplification des procédures – un point qui ressort des discussions de cette journée – a été prise en compte ; la DG AGRI prend déjà des mesures pour s'assurer qu'il en sera tenu compte dans la prochaine période de

programmation. L'ensemble des outils de simplification déjà disponibles devraient être utilisés à plus grande échelle et les OCS doivent être davantage explorées (un deuxième atelier du REDR comme celui-ci devrait être envisagé). Enfin, la mise en réseau et les échanges tels que ceux qui ont eu lieu pendant l'événement sont importants pour le déploiement de la future approche LEADER.